







A retenir

OÏDIUM	La vigne est réceptive et les conditions climatiques favorables, soyez vigilants.
BLACK-ROT	La pression est en hausse.
MILDIU	La pression est faible.
VERS DE LA GRAPPE	Surveillez la présence des glomérules.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 17 au 22 mai 2011 (Prévisions Météo France)

	Mar 17	Mer 18	Jeu 19	Ven 20	Sam 21	Dim 22
Températures	9 28	12 29	14 25	14 26	14 28	14 28
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

L'ensemble des cépages est au stade 19 (début floraison). Localement, le Merlot, le Cabernet franc et le Gamay peuvent atteindre le stade 23 (pleine floraison).

MILDIOU

- **Situation au vignoble**

Aucun symptôme sur feuille n'est à signaler.

- **Données de la modélisation** (Potentiel Système – IFV – Stations de St Sardos et Montagudet)

Des pluies ont été recensées les 13 et 14 mai. Le cumul de ces deux jours est de 11,5 mm à St Sardos et 22,5 mm à Montagudet.

Ces pluies engendrent des contaminations sur les secteurs de St Sardos (contaminations élites et de sauvegarde) et de Montagudet (élites).

La pression est faible à nulle sur la majorité des secteurs et ne devrait pas évoluer cette semaine. Et en l'absence de pluie prévue par Météo France, aucune contamination de masse n'est modélisée.

Si toutefois des précipitations devaient avoir lieu, une pluie de 5-8 mm pourrait engendrer des contaminations élites sur tous les secteurs.

Les cumuls modélisés (plus de 30 mm) sont insuffisants pour engendrer des contaminations de masse. Seuls 30 mm en un seul événement pluvieux engendreraient des contaminations de masse.

Évaluation du risque : La pression est faible cette semaine encore. En l'absence de pluie, aucune contamination de masse n'est modélisée.

OÏDIUM

- **Situation au vignoble**

Toujours rien à signaler. Les parcelles du réseau de surveillance restent indemnes de taches à ce jour.

Évaluation du risque : La phase de sensibilité effective jusqu'à la fermeture de la grappe et les conditions climatiques favorables imposent une surveillance accrue en toute situation.

BLACK ROT

- **Situation au vignoble**

Aucune tache n'a été observée à ce jour.

Évaluation du risque : Surveillez l'apparition des premiers symptômes sur les parcelles à risque. La détection précoce des symptômes foliaires permet de prévenir une atteinte significative des grappes.

VERS DE LA GRAPPE

- **Situation au vignoble**

Le vol d'Eudémis se termine. Des captures résiduelles sont toujours enregistrées, mais il s'agit d'un phénomène normal car des papillons sont toujours présents dans l'environnement des parcelles.

Les 1ers glomérules sont observés sur la zone Brulhois. Localement, leur taux de présence est de 10 glomérules pour 100 grappes.

• Données de la modélisation (Modèle Eudémis LOB version 2.0 - SRAL)

D'après le modèle, l'activité de ponte est terminée et les premiers individus âgés feraient leur apparition (L5, dernier stade larvaire avant la nymphose). Le début du deuxième vol est prévu entre la fin du mois de mai et la première décennie de juin selon les situations. Ces données seront à préciser dans les prochains bulletins.

Évaluation du risque : Le vol se termine et l'activité de ponte également. Le contrôle des glomérules est le seul indicateur permettant d'évaluer l'impact de la première génération et d'anticiper l'incidence de la deuxième génération. Seul un dépassement du seuil de nuisibilité justifierait une surveillance spécifique de la G1.

■ **Seuil de nuisibilité** : 50 glomérules pour 100 grappes

CICADELLE VERTE

• Éléments de biologie

Après une phase hivernale passée sur des plantes relais de l'environnement, dès la fin avril, les femelles migrent sur la vigne. Elles vont commencer à y pondre leurs œufs. Après une incubation de 8 à 10 jours, les premières larves apparaissent. Il y a 5 stades larvaires. Une génération complète se développe en 55 à 60 jours. Selon les années, 3 ou 4 générations peuvent se succéder, mais c'est la deuxième génération qui compte le plus grand nombre de larves et engendre le plus de dégâts.

Les stades larvaires observables en ce moment sont reconnaissables à leur couleur vert clair ou rosé (plutôt blanchâtre pour les toutes jeunes larves) et à leur déplacement « en crabe ». Les larves ne mesurent que quelques mm de long (1 à 3 selon le stade) et s'observent préférentiellement à la face inférieure des feuilles. Les pièges chromatiques ou pièges « jaunes » peuvent être utilisés pour suivre l'évolution des populations de cicadelles vertes.

• Situation au vignoble

Les 1ères larves ont été observées mais les effectifs sont, pour l'instant, faibles.

Évaluation du risque : Le seuil de nuisibilité n'est que rarement atteint en première génération. La présence des insectes peut être parfois très élevée dans certaines parcelles, sous forme de foyers, mais sans occasionner de dégâts notables. Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés les années précédentes, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui seront observables vraisemblablement aux alentours de mi-juin.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2011 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

Le prochain BSV Vigne Tarn-et-Garonne paraîtra le mardi 24 mai.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne, le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOC et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national.**

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent la liste des communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements et celles pour lesquelles aucun traitement n'est requis. Cette liste est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Midi Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Dans la région, on estime que les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 2 mai.

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dates des traitements hors agriculture biologique et hors produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 30 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 13 au 19 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements si agriculture biologique ou si produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 23 mai au 29 mai	du 23 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 6 juin au 12 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 6 juin au 12 juin	